COL
Société par Actions Simplifiée au capital de 25 800 euros
Siège social : Bâtiment Optim@5 2 boulevard Marie et Pierre Curie
86360 CHASSENEUIL-DU-POITOU
343 170 957 R.C.S. POITIERS

DECISIONS DU PRESIDENT
DU 6 AOÛT 2025

LA SOUSSIGNEE :

La société COC (781 504 329 RCS POITIERS), représentée par son Président Monsieur Emmanuel MASSICOT, elle-même Présidente de la Société,

CONNAISSANCE PRISE DES ELEMENTS SUIVANTS :

- copie des statuts à jour de la Société
- lettre de démission du Directeur Général

STATUANT SUR L'ORDRE DU JOUR SUIVANT :

- Constatation de la démission du Directeur Général de la Société ;
- Pouvoirs en vue des formalités légales.

A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES :

PREMIERE DECISION

Le Président, connaissance prise des statuts de la Société et de la lettre de démission en date du 21 juillet 2025 de Monsieur Ulrich HOUSSEAU de son mandat Directeur Général de la Société à compter du 1er septembre 2025 à 00 heure, accepte et constate sa démission sans qu'il ne soit procédé à son remplacement dans l'immédiat.

DEUXIEME DECISION

Le Président donne tous pouvoirs aux porteurs de copies ou extraits du présent procès-verbal en vue de l'accomplissement de toutes formalités.

LE PRESIDENT

